

Règlement et dossier de Candidature



Qualité de vie Patients

France Lymphome Espoir

2011

Bourse France Lymphome Espoir 2011

Règlement

Article 1

L'association France Lymphome Espoir, dont le siège est situé au 1, avenue Claude Vellefaux - 75475 Paris 10, a décidé de décerner en 2011 une bourse visant à l'amélioration de la qualité de vie des patients traités en hématologie d'un montant de Quinze Mille Euros (15.000 Euros) , ci-après désignée « la Bourse ». La Bourse sera décernée et remise à l'occasion du congrès de la SFH 2012 dans les conditions ci-après définies.

Article 2 Organisation de la Bourse

1) Candidature

Les candidats devront être des professionnels de la santé exerçant dans une structure publique, un hôpital, une clinique, un laboratoire ou un institut de recherche public en France ou une personne morale (association de patients...).

2) Nature du projet

Pour concourir à la présente Bourse, chaque candidat devra présenter un projet lié à une perspective concrète d'amélioration de la qualité de vie des patients traités en hématologie sur le territoire Français. Le projet devra se situer dans le domaine des lymphomes. Ce projet, dans la mesure du possible, devra être reproductible dans d'autres structures où des patients sont traités.

Au cas où les réalisations seraient soumises à des réglementations spécifiques, exemple dans le cas de recherches biomédicales, le candidat doit faire son affaire de toutes formalités éventuellement nécessaires (CPP, CNIL...). L'attribution de la bourse ne peut en aucun cas être interprétée comme une reconnaissance de la conformité du projet primé avec la réglementation en vigueur.

L'équipe lauréate s'engage par une déclaration sur l'honneur à ce que cette bourse soit consacrée exclusivement à la réalisation du projet primé et a présenter le point d'avancement selon définition du jury.

Le responsable du projet s'engage à obtenir un accord écrit de principe de la direction de l'établissement ou de la structure pour la participation dudit candidat à cette bourse et le cas échéant sa mise en place.

3) Organisation de la Bourse

Cette bourse sera remise lors du congrès 2012 de la SFH. Elle sera annoncée par France Lymphome Espoir avant le **15 Février 2012**, par affichage dans différents services hospitaliers et sur le site de France Lymphome Espoir. Elle pourra faire l'objet de conférences de presse. Le récipiendaire doit s'engager par écrit à accepter de participer à la remise du prix.

Toutes les informations (règlement, dossier de candidature...) seront disponibles à partir du **30 Mars 2011** sur le site Internet de France Lymphome Espoir :

www.francelymphomeespoir.fr/bourses-de-recherche-2011

4) Soumission des projets

Les candidatures devront être adressées à France Lymphome Espoir sous la forme d'un synopsis de deux pages maximum, décrivant les objectifs, la méthodologie, les résultats attendus, la faisabilité, le planning, le budget, les motivations et les perspectives (*cf. annexe 1*).

Chaque candidat devra également adresser un curriculum vitae. Dans le cas où le candidat serait constitué d'une équipe, cette équipe devra désigner la personne (physique ou morale) qui sera destinataire du montant de la Bourse. Un organigramme de cette équipe sera fourni dans le dossier.

Ce dossier sera remis **en deux exemplaires imprimés et un exemplaire en version électronique** au plus tard le **15 Novembre 2011**:

1. Par courrier à l'adresse suivante:

France Lymphome Espoir
Bourse QVP FLE
1, avenue Claude Vellefaux
75475 PARIS Cedex 10

2. Par courrier électronique à l'adresse suivante :

guy.bouquet@francelymphomeespoir.fr

Tout dossier reçu après la date du **15 Novembre 2011** et/ou incomplet ne sera pas soumis au jury.

5) Désignation du lauréat

Le lauréat sera désigné à l'issue du vote du jury qui se réunira durant **le mois de Décembre 2011**. Cette date pourra éventuellement être reportée sur décision du Président du jury. La nouvelle date sera communiquée à tous les candidats retenus. Le jury établira un classement des dossiers de sorte que si le candidat retenu en premier se désiste ou refuse la Bourse, celle-ci soit attribuée au candidat suivant sur la liste.

6) Conditions restrictives

Le lauréat ne pourra pas soumettre de nouveau dossier à cet appel d'offre pendant les 2 ans suivant l'attribution de cette Bourse.

Les candidats ne pourront concourir, pour le même projet, à une bourse ou prix de même nature décernés par un laboratoire pharmaceutique.

Article 3 Versement de la Bourse

Elle sera versée par France Lymphome Espoir au Lauréat, en intégralité le jour prévu pour la remise de celui-ci à l'article 1, exclusivement à un organisme gestionnaire.

La Bourse versée au gagnant devra exclusivement être affectée au projet soumis.

Article 4 Jury

- Le jury est indépendant. Si un membre de celui-ci appartient à une équipe candidate, le dossier sera examiné en l'absence de ce membre du jury.
- Les membres du jury s'engagent à garder confidentiels tous les dossiers qui leur seront soumis.
- Les membres du jury s'engagent à garder confidentiels tous les dossiers qui leur seront soumis.

1) La composition du jury

Le jury se compose de trois membres du bureau et de trois membres du comité scientifique de l'association France Lymphome Espoir.

Le jury participera à l'attribution de la Bourse de manière bénévole et ne recevra aucune rémunération de France Lymphome Espoir.

Le jury est mandaté pour trois ans.

2) Mandat des membres du jury

La Bourse sera attribuée par un jury composé uniquement à cet effet. Si un membre du jury ne souhaite plus en faire partie, France Lymphome Espoir proposera aux autres membres son remplaçant.

Lors de la remise de la Bourse 2011, France Lymphome Espoir fera savoir aux membres du jury si la Bourse est reconduite.

Le rôle du jury sera de veiller au respect du présent règlement de la Bourse France Lymphome Espoir et à la réalisation effective du projet une fois la Bourse décernée.

3) Président du jury

Le jury désigne son président parmi les 6 membres qui le composent.

Article 5 Modalités d'attribution de la Bourse & communication

1) Modalités de vote

Le prix sera attribué de la façon suivante :

Un tour de table avec délibération sur les projets soumis sera réalisé à l'occasion de la réunion en Décembre 2011. Chaque membre du jury évaluera de façon anonyme chaque dossier.

Les critères d'évaluation des dossiers sont la pertinence dans le domaine des lymphomes, la faisabilité, la reproductibilité et l'originalité.

2) Cas particulier

En le cas d'égalité des voix, un vote à bulletins secrets sera réalisé au sein du jury. Le candidat ayant la majorité absolue des voix sera désigné comme lauréat. Le jury pourra aussi décider de partager la Bourse entre les deux lauréats ex-æquo.

Le Jury devra vérifier que le lauréat n'a pas reçu un autre prix ou Bourse à la date d'attribution de la présente Bourse. Dans le cas contraire, la Bourse serait attribuée au candidat n° 2 sur la liste.

Si aucun projet n'atteint le nombre de voix minimum de 4, la Bourse ne sera pas attribuée.

3) Communication

Un rapport d'une page sur l'utilisation des fonds doit être soumis à France Lymphome Espoir par le lauréat dans un délai de 12 à 24 mois suivant l'attribution de la Bourse.

A l'issue de son projet, le lauréat soumettra les résultats de ses travaux dans le cadre d'une communication écrite présentée par France Lymphome Espoir.

Article 6 Responsabilités

Les participants s'engagent à se soumettre au présent règlement. La participation au présent concours implique l'acceptation sans réserve des dispositions du présent règlement.

Tout différend qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement sera tranché, en dernier recours, par les membres du jury.

Le jury contrôlera la réalisation du projet et pourra demander tout justificatif, notamment comptable, de la bonne utilisation des fonds aux fins du projet proposé. Le lauréat sera propriétaire des données et s'engage à citer France Lymphome Espoir dans toute publication.

Le règlement sera adressé à titre gratuit, à toute personne qui en ferait la demande auprès du secrétariat de France Lymphome Espoir à l'adresse mentionnée à l'Article 1. II sera également disponible sur le site de France Lymphome Espoir.

La responsabilité de France Lymphome Espoir ne saurait être retenue, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ainsi que pour tout autre événement rendant impossible le déroulement du concours dans les conditions initialement prévues notamment dans les cas où celui-ci serait partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Fait à **Paris**

Le **24 Mars 2011**

Pour France Lymphome Espoir



Annexe 1

Bourse France Lymphome Espoir 2011

Titre : Proposer un titre complet au projet.

Indication : Présenter le sujet, en rapport avec l'amélioration de la qualité de vie des patients suivis pour un lymphome.

Objectifs : Lister les objectifs primaires et secondaires du projet.

Population de l'étude : Décrire la population et le nombre de patients concernés.

Lieu(x) de l'étude : Décrire où le projet sera conduit.

Critères d'Inclusion / d'Exclusion : Décrire les critères de sélection des patients, si applicable.

Faisabilité : Démontrer la faisabilité du projet.

Staff: Identifier l'investigateur principal et toute autre personne qui s'assurera du bon déroulement du projet. Fournir un CV à jour de l'investigateur principal.

Planning : Indiquer les dates de début et fin de projet ainsi que les étapes intermédiaires.

Budget détaillé : Lister tous les coûts en Euros.

Motivation / Perspectives ultérieures

Nom du candidat :

M. / Mme / Mlle :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

.....

.....

Tel. Portable :

Email :

Adresse professionnelle:

.....

.....

Tel :

Email :

Titre du travail (en majuscules)

.....

.....

Date du dépôt de la demande :

Date et signature obligatoires



Nom :.....

Curriculum Vitae (1 page maximum)



Nom :

Résumé du Projet (2 pages maximum)





Budget prévisionnel

	Coût total (€ TTC)
Equipement y compris logiciels	€ TTC
Fonctionnement	€ TTC
Autres (préciser)	€TTC
COUT TOTAL DU PROJET	€ TTC

- Préciser les autres financements déjà obtenus, leurs provenances et leurs date

France
Lymphome
Espoir